Réunion du Conseil Municipal du 29 septembre 2017

Le Conseil Municipal de Blesle s'est réuni vendredi 29 septembre à 20h30. M Jacques Barraud et Mme Stéphanie Granet étaient excusés. Mme Stéphanie Granet ayant donné pouvoir à M. Patrice Douix.

MOULIN DU BOS

En préambule de la séance du Conseil Municipal Pierre Dumas, architecte missionné pour l'établissement des plans du site et de l'étude de diagnostic et de programmation des potentiels du site Moulin du Bos a fait une présentation à mi-parcours sur l'avancement de ses travaux et les propositions qui ont été faites lors de la consultation organisée au mois d'août.

ETUDE DE FAISABILITE CENTRE D'EXPRESSION CULTURELLE.

Le Maire indique que 19 dossiers ont été téléchargés pour l'étude de faisabilité du centre d'expression culturelle et qu'un seul pli a été réceptionné, le conseil accepte la proposition de INITIAL Consultants dont le siège est à Lyon mais qui a une agence à Clermont-Ferrand. Le montant de l'étude s'élève à 29 800 € HT.

ACHAT DE TERRAIN

Le conseil donne son accord pour l'acquisition du bien section G n° 631 au prix de 3 000 €, plus les frais à la charge de Mairie. L'acte sera rédigé par l'étude VAISSADE-MAZAURIC, Notaires à Massiac. Cette parcelle située à la Bonale permettra de compléter les aménagements en cours.

ECLAIRAGE PUBLIC

Suite à l'adhésion au SIG, la mise en informatique des points lumineux du bourg fait apparaître la présence de lampes au mercure, obsolètes de nos jours. Un devis du Syndicat Départemental d'Energies est proposé pour les travaux de rénovation de l'éclairage public dans le bourg et notamment le changement des lampes au mercure qui n'existent plus Le Conseil Municipal décide de verser une participation de 22 655.47 €. L'opération sera réalisée en plusieurs phases.

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRE LA BONALE

Le conseil s'est prononcé favorablement sur le devis de l'Entreprise Durand pour un montant de 29 027 € pour la tranche de travaux supplémentaires à la Bonale qui permettra la prise en charge par le Département d'une longueur de route plus importante.

SIGNALETIQUE SITES CLUNISIENS

Depuis 2006, La Commune de Blesle fait partie des sites Clunisiens. Or il manque une plaque signalétique. Le conseil donne son accord sur l'achat d'une plaque de lecture de 400*600 mm au prix de 699 € HT.

SAGE ALAGNON

Le Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux Alagnon porté par le SIGAL entre en phase finale d'élaboration. Ce projet a été validé par la Commission Locale de l'Eau et doit être soumis à consultation des assemblées puis enquête publique. Le conseil municipal émet un avis favorable.

STATUTS COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIOUDE SUD AUVERGNE

La Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne doit modifier ses statuts. La modification porte sur la compétence optionnelle « Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférente. Le conseil municipal donne un avis favorable à cette modification.

SERVICE FERROVIERE

Sensibles à la qualité de l'offre ferroviaire à destination des usagers et à la bonne déserte de la région, le conseil municipal :

- déplore l'absence d'adaptation des horaires de correspondance à Clermont-Ferrand, tant à destination de Paris que de Brioude et sa région, à l'allongement du temps de trajet sur la ligne Clermont-Ferrand/Paris (dans les deux sens).
- demande que ces horaires de correspondance soient revus en urgence pour garantir aux usagers l'offre et le niveau de service habituels.

FREDON

Le conseil autorise le maire à signer la charte d'entretien des espaces publics niveau 3 qui consiste à ne plus appliquer de produits phytosanitaires et à faire de l'information auprès de la population.

DROIT DE PREEMPTION

Les biens cadastrés G44, G45 et G46 sont laissés libres à la vente.

QUESTIONS DIVERSES

- 1- Lecture du courrier de l'AMF 43 qui remercie pour l'acte de générosité et de soutien aux 19 communes sinistrées de Haute-Loire.
- 2- Le conseil municipal donne son accord pour le passage de la rando motos téléthon de Lempdes sur Alagnon mais demande que les chemins soient réparés s'il y a détérioration.
- 3- La Commune de Blesle est propriétaire du Bâtiment « La Poste » depuis le 24 août 2017.